

Pour le maintien de l'accès des vélos au Mont-Saint-Michel !

Le bureau du Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel a officiellement décidé d'interdire l'accès des vélos à la future passerelle du Mont-Saint-Michel, ce qui va à l'encontre de l'évolution des mentalités et de la législation. Une telle décision est également en total décalage avec la volonté de promouvoir un éco-tourisme dans les régions de Basse-Normandie et de Bretagne. Elle revient aussi littéralement à faire abstraction du fait que ce site figure depuis 1998 dans le schéma directeur des itinéraires cyclables prioritaires et à indifférencier les cyclistes des automobilistes.

Surtout, cette décision, annualisant l'interdiction des différents usagers du vélo au Mont-Saint-Michel est totalement arbitraire, ne prenant pas en compte les études de fréquentation qui précise que les problèmes éventuels de cohabitation des piétons et des cyclistes ne seraient vrais que quelques jours par an, en particulier lors du week-end du 15 août.

Cette pétition est une manière, parmi d'autres (notamment les rencontres avec les élus régionaux et locaux, organisation de la Convergence vélo au Mont-Saint-Michel) de faire connaître au Syndicat mixte le refus des usagers du vélo de voir appliqué un arrêté annuel interdisant l'accès vélo au Mont-Saint-Michel.

Les signataires de cette pétition s'opposent donc au projet d'interdiction des vélos sur la passerelle et demandent qu'au contraire la Baie du Mont-Saint-Michel bénéficie d'un réseau exemplaire d'aménagements cyclables, continus et sécurisés.

PREMON	NOM	QUALITE	VILLE	DATE	SIGNATURE

